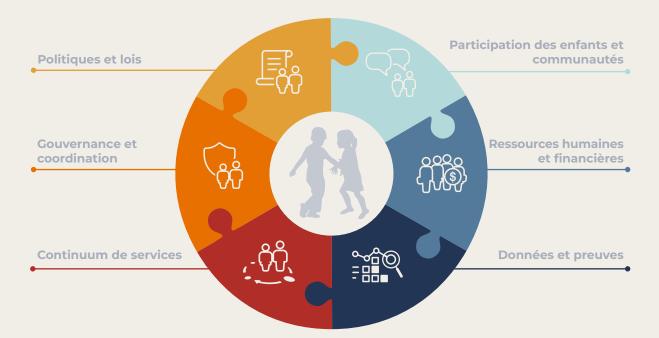
Appel mondial à l'action : Renforcer les systèmes de protection de l'enfance

Il n'a jamais été aussi urgent de prévenir et de combattre toutes les formes de violence contre les enfants. Chaque année, plus d'un milliard d'entre eux sont victimes de violence, une situation dont les répercussions économiques sont estimées à 7 000 milliards de dollars des États-Unis¹.

Les migrations et les déplacements dans des conditions dangereuses, les conflits armés, les changements climatiques, les pandémies, l'exploitation facilitée par les technologies et la montée des inégalités sont autant de facteurs qui aggravent les risques pour les enfants. Prévenir et combattre la violence perpétrée contre ces derniers ne constitue pas seulement une obligation relative aux droits humains, il s'agit également d'un impératif social et économique essentiel au bien-être, à la prospérité et à la paix des sociétés.

La mise en place de systèmes de protection de l'enfance solides et inclusifs est l'un des moyens les plus rentables et durables de prévenir la violence exercée à l'égard des enfants tout en veillant à ce que ceux qui en ont été victimes soient soutenus et puissent s'épanouir. Des systèmes de protection de l'enfance robustes peuvent aussi fournir la structure nécessaire au déploiement à plus grande échelle des stratégies INSPIRE destinées à prévenir, réduire et combattre la violence.

Nous appelons par conséquent les États, les donateurs, les organisations de la société civile et les autres parties prenantes à prendre les mesures suivantes afin de renforcer les systèmes de protection de l'enfance pour TOUS les enfants et dans TOUS les contextes.



Politiques et lois

Adopter et mettre en œuvre des lois et des politiques qui protègent tous les enfants contre toutes les formes de violence, d'abus, d'exploitation, de négligences et de pratiques préjudiciables, quel que soit le contexte.

Examiner les politiques et les cadres juridiques afin de garantir qu'ils sont conformes aux droits de l'enfant et intègrent la prévention de la violence, les interventions précoces ainsi que des mesures de lutte contre celle-ci.

Gouvernance et coordination

Mettre en place un organisme gouvernemental chef de file en matière de protection de l'enfance chargé de coordonner les activités dans ce domaine entre les différents secteurs aux niveaux national, infranational et local, et le doter des investissements nécessaires.

Veiller à ce que cet organisme coopère avec la société civile pour créer des structures et des mécanismes de protection de l'enfance à tous les niveaux et à ce que ces entités soient prêtes, ensemble, à affronter les crises humanitaires et à intensifier leurs actions, y compris au niveau transfrontalier. Créer des mécanismes de responsabilité et de supervision clairs notamment concernant le suivi de l'âge, du genre et du handicap.

Continuum de services

Fournir un continuum de services de protection de l'enfance, incluant la prévention, les interventions précoces et la lutte contre la violence.

Aider les parents et les personnes ayant la charge d'enfants à s'occuper de leurs enfants et éviter toute séparation inutile. Donner aux familles, aux communautés et aux écoles les moyens de prévenir la violence. Mettre les enfants victimes de violence en relation avec des services de protection, notamment d'accompagnement en matière de santé mentale et de soutien psychosocial, et d'accès à la justice. Mettre fin au placement des enfants en institution et fournir des services de protection de remplacement de qualité privilégiant les placements en famille ou dans la communauté.

Participation des enfants et communautés

Recruter des effectifs dédiés dans les services sociaux de protection de l'enfance tout en veillant à ce que cette main d'œuvre soit diversifiée, qualifiée, soutenue de façon adéquate et fasse l'objet d'investissements suffisants.

Affecter des ressources publiques suffisantes pour que les professionnels puissent gérer et fournir des services de protection de l'enfance dans différents secteurs, renforcer la résilience des familles à l'aide de mesures de prévention, de détection précoce et d'intervention et promouvoir des normes sociales et de genre qui remettent en cause les pratiques préjudiciables.

Ressources humaines et financières

Faire participer les enfants et les communautés aux décisions et aux actions visant à éliminer la violence contre les enfants.

Permettre aux enfants et aux communautés de participer de façon significative à l'élaboration et à la mise en œuvre des lois, des politiques et des services relatifs à la protection de l'enfance. Associer les mécanismes communautaires au système formel de protection de l'enfance et créer des dispositifs de retour d'informations, de plainte et d'intervention adaptés aux enfants.

Données et preuves

Améliorer les systèmes publics de données pour renforcer la planification, la programmation et les politiques visant à prévenir et à combattre la violence perpétrée à l'égard des enfants.

Investir dans la collecte de données exhaustives qui permettent de renseigner des indicateurs de mesure tels que la Classification internationale de la violence contre les enfants. Renforcer les données via des systèmes de gestion des informations, tels que CPIMS+/PRIMERO et l'interopérabilité avec ProGres, le cas échéant, pour faire progresser la prise en charge et la programmation fondée sur des données probantes. Intégrer les indicateurs relatifs à la violence aux systèmes nationaux de surveillance de la santé publique et veiller à ce que l'ensemble des données puissent être ventilées selon le genre, l'âge, le handicap, la situation migratoire et d'autres éléments pertinents.